

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 12, relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'équipement du collège des Perrerets en Wi-Fi professionnel et en affichages numériques frontaux

Gland, le 29 novembre 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GdG; 1 ^{er} membre
Mme	Ahimara Buffat	UDC; rapporteure
M.	Roger Hemberger	PLR
M.	Evan Lock	GdG
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
M.	Jean Egger	PLR
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M	Alain Bringolf	GDG

s'est réunie les 9,15,18, 22, 25 et 29 novembre 2021, le 18 novembre en présence des représentants de la municipalité.

Excusé

Le 09 novembre : M. Evan Lock

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gilles Davoine, Municipal des finances ainsi que Monsieur Julien Ménoret, chef du service des finance et de l'économie pour les informations fournies et les réponses à nos questions.

Préambule

Cette demande de crédit d'investissement pour l'équipement du collège des Perrerets fait suite au préavis 50 (2016/2021) des collèges des Tuillères et Mauverney A et B ainsi qu'au préavis 100 (2016/2021) pour le même équipement du collège de Grand-Champ.

Ce préavis met en exergue les trois principaux postes de charge soit : l'installation du câblage, la mise en place d'un système WI-FI professionnel et la mise en place d'un Affichage Numérique Frontal (ANF) selon les prescriptions du DIPC.

Exposé

Nous avons interpellé nos autorités sur le bien-fondé d'un tel projet, alors que des études actuelles mettent en évidence un certain malaise au sujet des rayonnements Wi-Fi sur le jeune public en particulier.

Force est de constater que la Municipalité est d'avis que le bénéfice de ces nouveaux outils au service des élèves et plus particulièrement de ceux présentant des troubles cognitifs spécifiques ou de l'apprentissage (dysphasie, dyslexie ou dyscalculie) est reconnu. C'est qu'un outil comme le compas ou une calculatrice

Selon les informations obtenues, le Wi-Fi est d'ores et déjà parmi nous, dans tous les bâtiments. Il faut cependant savoir le déployer intelligemment. De plus, du nouveau matériel émettant moins de rayonnement sera installé et systématiquement placé loin des occupants.

Il est à noter que l'éducation numérique dans les établissements de la scolarité obligatoire est dictée par de nouvelles directives financières, révisées à la suite du nouveau concept cantonal numérique. Il est obligatoire de s'y conformer.

Qui plus est, le corps enseignant serait enthousiaste à cette idée et adhérerait au projet.

Enfin, quand cela est possible, il est prévu de continuer d'utiliser les réseaux informatiques traditionnels dit « câblés » ; ceci dans l'optique de limiter le plus possible l'utilisation du Wi-Fi.

Informations

Lors de nos discussions, la Municipalité nous a informé sur le fait que potentiellement 2/3 des antennes seraient concernées par la subvention du Canton soit une économie de CHF 19'875.

La COFIN a été interloquée par la différence de prix intervenue en si peu de temps, ce que la Municipalité justifie ainsi :

Prix actuel des ANF en 2021 = CHF 2'500.-- (appel d'offre Canton) + CHF 3'324.-- (supports mural et pose) = CHF 5'824.-- ;

Prix des TNI en 2019 = CHF 14'000.--.

La différence de prix (CHF 8'176.--) s'explique par d'importants rabais obtenus grâce à l'appel d'offres organisé par le Canton. Ce dernier a estimé être en mesure d'acheter jusqu'à 1200 ANF sur les 4 prochaines années ; soit plus de 30 fois la quantité demandée dans ce préavis.

La COFIN a toutefois du mal à croire qu'un tel rabais ait été obtenu sur du matériel électronique et a l'impression que lors du préavis 50, dans sa précipitation à vouloir être le « premier de classe », la Commune a acheté une Rolls alors que le Canton se contente aujourd'hui de recommander une Twingo !

La Municipalité a également donné les réponses suivantes aux questions de la COFIN.

1. Qu'est-ce qui justifie des frais d'installation plus élevés que les ANF eux-mêmes ?

L'ANF prévu dans l'appel d'offre du Canton sera déposé au « pieds du bâtiment ».

Les surfaces d'écriture (panneaux blancs), les supports muraux réglables en hauteur, les coûts de montage, de démontage et de transport à l'intérieur des bâtiments font partie de ces frais d'installation.

2. Lors du préavis 50, nous avons dû payer pour de la formation des enseignants, ces coûts sont-ils pris en charge par le canton à l'avenir ?

Oui

3. Combien le canton finance-t-il ?

Sur les 70 antennes prévues, 53 sont potentiellement concernées par la subvention du Canton (CHF 375.- / antenne), ce qui représente une somme de CHF 19'875.-

4. Pourquoi avoir choisi la solution WIFI qui permet le moins de subventions cantonales ?

La solution qui permet plus de subventions cantonales n'est pas compatible avec l'architecture réseau en place ; ce qui est également le cas dans de nombreuses communes voisines.

Conclusions

Le déploiement de tels outils numériques est dicté par de nouvelles directives obligatoires dans le cadre du nouveau concept cantonal numérique. La seule latitude laissée aux communes, concerne uniquement le choix de la solution en rapport aux subventionnements proposés. Par conséquent, nous estimons que la proposition de la Municipalité est cohérente.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 12 et de prendre les décisions suivantes :

- I. Accorder le crédit de CHF 670'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.
- II. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 670'000.--.

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler, 1 ^{er} membre	Angelita Galvez
Ahimara Buffat, rapporteure	Roger Hemberger
Jérôme Frachebourg	Jean Egger
Alain Bringolf	Evan Lock
Iulica Gorgoni	